



Les bons réflexes à adopter



Je suis piéton

- > Je ne suis pas prioritaire sur la chaussée et dois circuler sur les trottoirs
- > Je dois passer sur les passages piétons
- > En l'absence de passage piéton, je peux traverser en tout point de la chaussée après m'être assuré de pouvoir le faire en toute sécurité



Je suis automobiliste

- > Je respecte la limitation de vitesse
- > Je suis prudent vis-à-vis des cyclistes et des piétons
- > Je cède la priorité au piéton lorsqu'il a commencé sa traversée
- > Je suis attentif aux priorités à droite



Je suis cycliste

- > Je circule sur la chaussée et non le trottoir
- > Je tiens mon vélo à la main sur les trottoirs (seuls les moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs)
- > Je peux circuler à contre-sens que si la signalisation me le permet
- > Je roule doucement dans les aires piétonnes
- > En présence de signalétique, le cycliste peut franchir le feu rouge, sous réserve de céder la priorité aux autres usagers



Je suis en deux-roues motorisés

- > Je respecte la limitation de vitesse
- > Je n'emprunte pas les doubles sens cyclables et ni les trottoirs

Pour plus d'informations :
www.alencon.fr

À partir du **30** septembre

Alençon passe en
zone

30
Km/h



- ▶ TRANQUILLITÉ
- ▶ SÉCURITÉ
- ▶ QUALITÉ DE VIE

La vitesse de circulation est **limitée à 30 km/h** dans toute la ville d'Alençon. Seules quelques voies sont à 50 km/h. Cette diminution de la vitesse permet de faciliter la cohabitation entre les usagers tout en améliorant la **sécurité** de chacun.



À NOTER

La zone de rencontre, dont la vitesse est limitée à 20 km/h, est aménagée pour modérer la vitesse des véhicules et garantir le respect mutuel des usagers se déplaçant sur l'espace public. Les piétons sont prioritaires.



Une zone 30

c'est une ville plus sécurisée !

+ DE SÉCURITÉ
en diminuant
les risques d'accident

+ DE TRANQUILLITÉ
en limitant
les nuisances sonores

30 9m 4m
Total 13 m

50 15m 12m
Total 27 m

Le champ de vision est plus large ce qui permet également de diminuer le nombre d'accident.

■ Distance de réaction / ■ Distance de freinage



La réduction de la vitesse entraîne une réduction de moitié du bruit en ville de l'ordre de 2 à 3 décibels.

Alençon zones de circulation

- Zone limitée à 30 km/h
- Axes limités à 50 km/h
- Zone de rencontre

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE
en polluant moins

La diminution de la vitesse permet de diminuer la pollution atmosphérique.

